



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École Supérieure d'Art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
CS 40172
84978 Avignon cedex 9
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2024

Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Marc Simelière, conseiller municipal
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Lou Grégoire, représentante des étudiant·es CR,
Dalia Messara, conseillère Enseignement supérieur, représentante de la DRAC PACA

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Frédéric Corcoral, conseiller municipal en faveur de Marc Simelière

Invité.es

Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Raphaëlle Mancini, secrétaire générale,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité
Marion Botter, chargée de mission Partenariat et soutien aux acteurs culturels

Excusé :

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse
Bruno Portet, directeur du service Culture, Ville d'Avignon



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°1

Portant mise à jour du tableau des emplois suite à un avancement de grade

Étaient présent·es

Étaient absent.e.s excusé·es

Procurations

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

La formalisation de telle délibération a été rappelée par les magistrates de la Chambre régionale des Comptes de PACA lors de leur contrôle sur les comptes 2016 à 2024.

Au regard du tableau des emplois, il est proposé en septembre 2024 la suppression à compter du 7 novembre 2024 d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet et la création à compter de cette même date d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.

Cette modification permettra la nomination de l'agent exerçant les fonctions RH et comptable dans l'attente de sa réussite aux concours de cadre B.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissement publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École Supérieure d'Art d'Avignon ;

Le Conseil d'Administration, réuni le 8 novembre 2024, après en avoir délibéré, décide,

- d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

Membres	
Nombre de votants	13
Pour	13 (11 + 2)
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr